

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information  
Développement Durable Autorité  
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56  
Courriel : ac-dreal-ara@developpement-  
durable.gouv.fr

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER

### EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

**N° d'enregistrement du dossier :** 2021-ARA-KKUPP-02126

**N° Garance :** 2021-007228

**Nature du document :** Zonage assainissement des eaux usées

**Localisation :** Commune de Granges-lès-Beaumont dans le département de la Drôme

**Maître d'ouvrage ou demandeur :** Valence Romans Agglomération

**Dossier reçu le 16/02/2021**

La décision motivée sera prise dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier, soit au plus tard le 16/04/2021 et sera disponible sur le site de la MRAE : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-et-autres-decisions-r87.html>

**L'absence de réponse au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.**